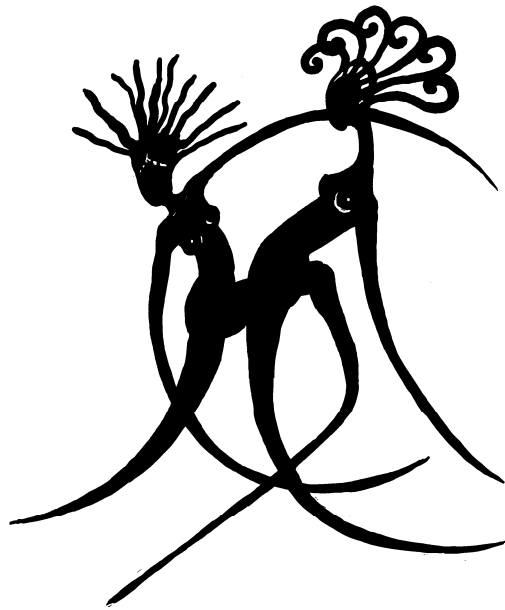


*Bulletin
de la*

SSA

Société de Styhstique Anglaise

*La grammaire et le style :
domaine anglophone
2008*



N° 30

© 2008 Société de Stylistique Anglaise
<http://stylistique-anglaise.org>
ISSN : 0240-4273

Illustration de couverture : « Carnaval »
de Gontran Lelasseux
(œuvre numérique)
Tous droits réservés.

Site Internet : <http://www.gontran-lelasseux.net/>.

Publié avec l'aide de la Société des Anglicistes de
l'Enseignement Supérieur (S.A.E.S) et du CREA,
Équipe d'Accueil n° 370,
Université de Paris X – Nanterre

Actes du colloque d'Aix-en-Provence
(17 & 18 novembre 2006, organisé par
Monique De Mattia-Viviès, Gilles Mathis
et Wilfrid Rotgé)

publiés avec le concours de la
Société de Stylistique Anglaise,
du LERMA (E.A. 853, Université de Provence) et du
CREA (E.A. 370, Université de Paris X - Nanterre)

Comité de lecture du volume

Bernard De Giorgi, Monique De Mattia-Viviès, Valérie
Kerfelec-Leclercq, Paul Larreya, Jean-Jacques Lecercle, Gilles
Mathis, Jacqueline Percebois, Mireille Quivy, Isabelle Richard,
Simone Rinzler, Wilfrid Rotgé.

Textes réunis par Monique De Mattia-Viviès

UTILISATIONS STYLISTIQUES DES FORMES PRÉSUPPOSITIONNELLES

Quand on parle des utilisations *stylistiques* d'une forme, on laisse entendre qu'il existe des utilisations *non stylistiques* (ou « normales ») de cette forme.

Dans la première partie de cet article, je m'intéresserai aux utilisations « normales » du présupposé, ou plus précisément des formes qui le portent (les *formes présuppositionnelles*). J'examinerai ensuite divers types de déviation par rapport à cette norme.

1. Présupposition et formes présuppositionnelles

1.1 Définitions

Personne, sans doute, ne songerait à nier que le premier énoncé de

- (1) 'Take some more tea,' the March Hare said to Alice, very earnestly.
'I've had nothing yet,' Alice replied in an offended tone: 'so I can't take more.'
(Lewis Carroll, *Alice's Adventures in Wonderland*, Ch. VII.)

présuppose

- (1') You have already had some tea.

Lorsqu'il s'agit de définir la présupposition, par contre, les avis divergent. Il existe de nombreuses définitions, très différentes les unes des autres – qu'il serait trop long d'examiner ici. (Voir notamment Ducrot 1972, 1998 et Kerbrat-Orecchioni 1986, 1998.)

Je me contenterai de mentionner brièvement trois catégories de définitions : (a) les définitions logiques, qui sont en général fondées sur des propriétés telles que la non-modification d'un présupposé lorsqu'on nie la proposition qui le contient¹ ; (b) les définitions pragmatiques, qui considèrent la présupposition comme un phénomène de discours ; (c) les définitions sémantico-formelles, qui considèrent la présupposition comme un phénomène de langue (et non de discours).

La définition que je retiendrai appartient à cette troisième catégorie. Les formes présuppositionnelles (qui peuvent être *lexicales*, *morpho-syntaxiques* ou *prosodiques* – je reviendrai sur ce point en 2.1) seront définies comme des formes spécifiques (ou « spécialisées »), *utilisées pour transmettre une information présentée comme connue du destinataire*. (Nous verrons un peu plus loin qu'il est important de faire une distinction entre « connu du destinataire » et « *présenté comme* connu du destinataire ». Toute définition qui assimile le présupposé à « l'information connue » ne peut être qu'approximative.)

L'information contenue dans un énoncé se divise en deux catégories : l'information *présupposée* (présentée comme connue) et l'information *posée* (présentée comme nouvelle / intéressante / digne d'être répétée / etc.).

L'information présupposée possède trois caractéristiques importantes, qui expliquent les effets stylistiques dont il est question un peu plus loin :

- (a) elle apparaît comme secondaire par rapport à l'information posée ;
- (b) elle se situe au niveau de l'implicite ;
- (c) bien qu'elle soit présentée comme connue du destinataire, elle peut être totalement nouvelle pour lui.

Arrêtons-nous brièvement sur la première et la deuxième de ces caractéristiques, qui sont liées l'une à l'autre. On peut se demander pourquoi les énoncés contiennent à la fois des informations connues et des informations nouvelles : les premières semblent inutiles, car en principe on ne parle pas à quelqu'un pour lui dire ce qu'il sait déjà. La raison de la

¹ Ainsi, dans *The King of France is bald* (l'exemple célèbre de Russell), qui présuppose *there is a King of France*, ce présupposé demeure inchangé si la proposition est affectée d'une négation (*The King of France is not bald*). Ce critère ne peut être utilisé dans une définition linguistique de la présupposition. Comment l'appliquer, par exemple, à un énoncé interrogatif du type *Where did you buy that book?* et au présupposé *you bought that book* qu'il contient ?

présence d'informations connues dans les énoncés est en fait toute simple : on ne peut pas communiquer une information nouvelle sans l'appuyer sur du « connu ». Imaginons un énoncé qui serait :

(2) Quel âge avez-vous ?

Les trois derniers mots de cet énoncé portent une information connue : « l'interlocuteur a un âge x ». L'énoncé ne peut pas être compréhensible s'il ne contient pas (ou si son contexte ne contient pas) cette information connue, sur laquelle s'appuie obligatoirement sa partie « informative » (portée par le mot *quel*, et peut-être également par l'intonation montante)². Ce rôle fonctionnel explique que les informations présupposées apparaissent à la fois comme secondaires et comme implicites.

1.2 Utilisations conventionnelles et non conventionnelles de la présupposition

J'appellerai *utilisations conventionnelles* les utilisations du présupposé dans lesquelles les formes présuppositionnelles contiennent une information qui est effectivement connue du destinataire (et qui par conséquent n'est pas uniquement « présentée » comme connue), et *utilisations non conventionnelles* les utilisations dans lesquelles les formes présuppositionnelles contiennent une information qui est en fait nouvelle pour le destinataire.

Les utilisations non conventionnelles se divisent en trois catégories, entre lesquelles les frontières ne sont pas toujours très nettes³ :

1.2.1 Utilisations abrégatives

Exemple : l'emploi de l'article *the* dans

(3) Mind the step!

² Certaines formes présuppositionnelles, toutefois, n'ont pas un rôle fonctionnel aussi net. Les marqueurs d'irréalité, par exemple, ne sont pas toujours indispensables : le latin, ainsi que le français ancien (jusqu'à l'époque classique) s'en dispensaient dans certains cas. Ainsi, dans « La Mort et le Mourant » (vers 34-35), de La Fontaine, on lit *Je devais, ce dis-tu, te donner quelque avis / Qui te disposât à la chose* : en français d'aujourd'hui, on dirait obligatoirement *J'aurais dû...*, étant donné qu'il s'agit d'un irréel.

³ Pour plus de détails, voir Larreya et Watbled 1994 : 73-74.

D'une façon générale, l'emploi de l'article *the* présuppose que le destinataire connaît l'existence de ce qui est désigné par le groupe nominal. Or, dans le genre de situation où l'on utilise la phrase (3), il est probable que le destinataire n'a pas vu qu'il y avait une marche, et que par conséquent son existence est « nouvelle » pour lui. Il va de soi, cependant, que dans ce genre de situation l'énonciateur n'a pas le temps de commencer par poser l'existence d'une marche (par exemple en disant *There's a step*), pour ensuite prévenir son interlocuteur du danger que représente cette marche.

Autre exemple : il arrive souvent que les titres de la presse écrite donnent sous la forme de présupposés des informations qui sont nouvelles, ou en tout cas qui n'ont pas été données précédemment, en particulier lorsqu'un journal traite avec un peu de retard d'une information que ses lecteurs ont peut-être déjà apprise par la radio, la télévision, ou l'internet. Ainsi, on pouvait lire dans le *Guardian* du lundi 28 août 2006 le titre *Plane crash investigation begins*, qui contenait implicitement l'information, non donnée précédemment, qu'un accident d'avion avait eu lieu peu de temps avant (la veille, en fait). Mais ce type d'utilisation n'est pas toujours uniquement abrégatif : il confine à l'utilisation stylistique.

1.2.2 Utilisations accidentelles

Ce type d'emploi ne diffère du précédent que par son caractère non délibéré. Deux cas se présentent. Dans le premier cas, l'énonciateur croit, en toute bonne foi, que son interlocuteur connaît l'information qu'il donne sous forme de présupposé. Voici un exemple dans lequel la locutrice (le personnage qui s'appelle Meg) laisse entendre qu'elle croyait avoir donné précédemment l'information présupposée par son emploi du pronom féminin *she*⁴ :

- (4) Meg said again : 'I suppose I could have imagined it, but I don't think so. Anyway, she's gone now.'
'She?'
'Oh yes. Didn't I say? I had the distinct impression it was a woman.'
(P.D. James, *Desires and Devices*, p. 90.)

Dans le second cas, l'énonciateur laisse échapper, en la révélant sous la forme d'un présupposé, une information qu'il voulait cacher. L'exemple

⁴ Il s'agit peut-être, de la part de Meg, d'une attitude feinte, mais cela ne change rien à la façon dont le procédé fonctionne.

suivant (5)⁵ – tiré d’un article de *Newsweek* – montre comment, dans une affaire de meurtre demeurée célèbre aux États-Unis, une jeune femme a attiré les soupçons du policier à qui elle venait déclarer la disparition de sa fille :

- (5) Zile played the role of grieving mother extremely well. [...] Police were less easily convinced [...]. “A couple hours after your little girl is missing, you don’t start saying she ‘was’ a nice girl”, says Jim Lejedal of the Broward County Sheriff’s office⁶.

Revenons brièvement sur l’exemple (4), qui illustre ce qu’on peut appeler le *principe de confirmation* relatif aux présupposés : une information « nouvelle » donnée sous la forme d’un présupposé ne paraît pas avoir été vraiment affirmée, si bien que le destinataire peut éprouver le besoin de demander à l’énonciateur qu’il la lui confirme. Ceci se produit assez fréquemment dans le cas des utilisations accidentelles du présupposé, et parfois aussi avec des utilisations stylistiques. Dans le cas des utilisations abrégatives, le principe peut également jouer, mais, assez souvent, l’énonciateur n’attend pas que le destinataire lui demande de confirmer le présupposé : il le fait spontanément. Exemple (dans lequel le narrateur-personnage ajoute une parenthèse à son récit pour confirmer le présupposé contenu dans l’énoncé précédent) :

- (6) “An’ you best make yissself scarce, bor. You best sit you outside quiet an’ not git in owd Martha’s way. An’ stop that blubberin’.”
(Because I’m blubbering.)
“Here.”
(Graham Swift, *Waterland*, p. 265.)

⁵ Cité dans Larreya 2003, pages 28-29. Pour une analyse des deux niveaux d’implication mis en jeu par certains emplois du prétérit, voir Larreya 2007.

⁶ Cet exemple d’utilisation accidentelle appelle deux remarques. D’une part, le présupposé contenu dans le *was* utilisé par Zile (présupposé inhérent à la marque du prétérit) est un présupposé relativement vague de « non-réalité » (voir sur ce point Larreya 2003). Il n’implique pas nécessairement que la personne dont il est question est morte, mais on comprend aisément qu’il ait attiré l’attention du policier. D’autre part, des expériences menées par des psycholinguistes ont montré que les locuteurs font moins attention aux éléments présupposés qu’aux éléments posés de leurs énoncés. Ce fait se comprend facilement, si l’on songe au rôle purement fonctionnel de la plupart des présupposés. Par ailleurs, il explique que, lorsqu’on « vend la mèche » de façon involontaire, ce soit souvent sous la forme d’un présupposé.

1.2.3 Utilisations stylistiques

Comme les utilisations abrégatives, les utilisations stylistiques ont un caractère délibéré. Les effets qu'elle visent à produire sont toutefois beaucoup plus complexes que le simple raccourci.

2. Types d'utilisations stylistiques des formes présuppositionnelles

En raison de leur grande diversité, les utilisations stylistiques des formes présuppositionnelles sont difficiles à classer de façon satisfaisante. Si on utilise un mode de classement fondé sur des critères de forme, on obtient des catégories assez nettes, mais ce mode de classement ne présente qu'un intérêt limité ; je me contenterai d'en donner une brève ébauche (section 2.1), avant de proposer (section 2.2) une division sans doute beaucoup moins rationnelle, et productrice de catégories beaucoup plus hétéroclites, mais finalement plus représentative de la gamme d'utilisations que permettent les formes présuppositionnelles. Cette division sera fondée sur des types d'effets stylistiques.

2.1 Types de formes présuppositionnelles

Comme nous l'avons vu plus haut, les formes présuppositionnelles se divisent en trois grandes catégories : formes lexicales, formes syntaxiques et formes prosodiques. Les exemples (7), (8) et (9) ci-après illustrent des utilisations stylistiques de ces trois types de formes. Dans l'exemple (7), le narrateur joue sur la similarité sémantique des verbes *promise* et *threaten* en ce qui concerne le posé, et sur la différence de ce qu'ils présupposent (c'est-à-dire, en gros, quelque chose d'agréable dans le cas de *promise* et quelque chose de désagréable dans le cas de *threaten*). Dans (8), le commentaire qui suit l'énoncé présupposant *When I'm famous...* explicite l'intention humoristique de l'énonciateur. Dans (9), les quatre énoncés successifs ont en commun le présupposé *X locked the door*, et leur effet humoristique repose en grande partie sur les structures prosodiques, qui maintiennent ce présupposé et soulignent la variation du posé.

- (7) Ivo had promised to write to me from the *Favonia* [...]. I say 'promised', though 'threatened' might be better, for I'd told him not to bother.

(Barbara Vine, *No Night is Too Long*, p. 109.)

- (8) Nicholas had a habit of saying ‘When I’m famous . . .’ when referring to the remote future, with the same cheerful irony that went into the preface of the bus conductor on the No. 73 route to his comments on the law of the land: ‘When I come to power . . .’
(Muriel Spark, *The Girls of Slender Means*, p. 53.)
- (9) ROGER. But, darling, why did you lock the door?
VICKI. Why did *I* lock the door? Why did *you* lock the door?
ROGER. *I* didn’t lock the door!
VICKI. *Someone* locked the door !
(Michael Frayn, *Noises Off*, p. 32.)

2.2 Types d’effets stylistiques

C’est en raison de son caractère fonctionnel – et donc en principe secondaire – que le présupposé se prête à des utilisations stylistiques très diverses. Les formes présuppositionnelles permettent, par exemple, de mentionner un fait de façon incidente (donc sans avoir l’air de vraiment le mentionner), ou de donner à une affirmation implicite l’apparence d’une vérité bien connue – et par conséquent incontestable. Elles offrent également plusieurs moyens de « piéger » l’interlocuteur.

Voici, regroupés par types d’effets, quelques exemples d’utilisations stylistiques. Dans ces exemples, les éléments présupposés faisant l’objet de ce type d’utilisation sont indiqués par un soulignement.

2.2.1 Figures de style

Au moins deux types de figures de style, illustrées respectivement par les exemples (10) et (11) ci-après, reposent sur l’utilisation de formes présuppositionnelles : la prétérition et une catégorie de métaphore qu’on peut appeler la métaphore indirecte.

- (10) I’m not even going to begin to tell you about the frustration of trying to get a foreign-born spouse or other loved one registered as a legal resident in the United States [...].
(Bill Bryson, *Notes From a Big Country*, p. 109.)

- (11) Night's candles are burnt out, and jocund day
Stands tiptoe on the misty mountain tops. (Shakespeare, *Romeo and Juliet*, Acte III, scène 5)

La prétérition consiste à affirmer qu'on ne dira pas quelque chose, alors qu'on le dit, en fait, dans une proposition dont la forme est présupposante. Quant à la métaphore indirecte – *are burned out* dans l'exemple (11) –, elle reprend une métaphore directe – *night's candles* –, en la « filant » au moyen d'une forme présupposante (la présupposition contenue dans *are burnt out* étant une propriété inhérente à *candles* – si l'on considère le sens propre de ce mot, et non le fait qu'il réfère ici aux étoiles).

2.2.2 *Présuppositions dans des incipits et des constructions clivées*

Il arrive fréquemment que la première phrase d'un roman ou d'une nouvelle présente des personnages et des événements en utilisant des formes présuppositionnelles – ce qui revient à les présenter comme s'ils étaient déjà connus, et permet donc de placer le lecteur *in medias res*. C'est le cas, par exemple, dans (12) ci-après, qui contient un grand nombre d'éléments à la fois « nouveaux » et présupposés :

- (12) After the death of their elder brother the two Aspen sisters came back to Evensford at the end of February, driving in the enormous brown coachwork Daimler with the gilt monograms on the doors, through a sudden fall of snow. (H.E. Bates, *Love for Lydia*, p. 9.)

De façon semblable, les constructions clivées sont parfois utilisées dans les récits pour en quelque sorte mettre en scène, au sein d'une même phrase, plusieurs éléments nouveaux : la construction clivée opère une focalisation sur l'un de ces éléments (qui est placé dans la proposition principale), tandis que les autres éléments nouveaux (qui sont placés dans la subordonnée), ont l'apparence d'éléments « connus ». Exemple :

- (13) It was in Pushkar that things went badly wrong between Liz and me.
(William Sutcliffe, *Are You Experienced?*, p. 126.)

2.2.3 Stratégies argumentatives

Les formes présuppositionnelles peuvent être utilisées de diverses façons pour convaincre des interlocuteurs, ou, dans une discussion, pour prendre l'avantage sur l'adversaire. Le procédé le plus banal – illustré abondamment dans (13) ci-après – consiste à présenter un fait ou une opinion contestables sous la forme d'un présupposé :

- (14) I sat in a police car between two men. I started explaining again. I said, 'He hit her, I think. It was an accident. It wasn't murder.'
At the police station I told them all over again who I was. I sat with several men in a small room.
'Why did you do it?'
'Do what?'
'Why did you kill Arnold Baffin?'
'I didn't kill Arnold Baffin.'
'What did you hit him with?'
'I didn't hit him.'
'Why did you do it? Why did you do it? Why did you kill him?'
'I didn't kill him.'
'Why did you do it?' (Iris Murdoch, *The Black Prince*, p. 378)

Nettement plus subtile est l'utilisation d'une question rhétorique en *why should...?* (cf. en français *pourquoi voudriez-vous que... ?*), et de ce qu'elle présuppose, pour éviter la réponse directe à une question embarrassante ou choquante. Les quelques lignes suivantes, extraites de la biographie d'un avocat britannique qui fut célèbre en son temps, illustrent et commentent ce procédé :

- (15) As a barrister I should not have liked to have had a criminal practice. Of course there are interesting cases from time to time, but most of them have a certain sameness. You would soon get used to the following dialogue:
Counsel: Did you steal it?
Old Lag: What should I want to steal it for?⁷
It's very odd the way even the most hardened criminal often tries to avoid giving the general negative answer when it would be a lie. He

⁷ Le soulignement est ici approximatif : le présupposé est quelque chose comme *I had absolutely no desire to steal it*, et il ne correspond pas à un segment précis du texte.

prefers to parry the question by saying, ‘what should I want to steal it for?’ He funks the lie direct. And of course it isn’t only old lags who do this. Quite respectable people sometimes try to avoid telling a lie by this subterfuge.

(Henry Cecil, *Brief Tales from the Bench*, p. 75.)

Les formes présuppositionnelles peuvent également être utilisées, d’une façon encore plus sophistiquée, pour conduire quelqu’un soit à un aveu volontaire, comme dans (16), soit à un aveu involontaire, comme dans (17) et (18) :

- (16) DAISY. Oh and thank you for doing the dishes, dear!
MARIANNE. What, oh golly, Nanty [= Daisy], did you mean for me to do them?
DAISY. What, you mean you haven’t, you mean!
MARIANNE. No Nanty, I’m sorry, I haven’t.
(Simon Gray, *Close of Play*, p. 14.)

- (17) ‘Bullshit,’ said Skullion, ‘bullshit. Where’ve you been the past weeks? Visiting someone sick in Wales? My eye and Betty Martin. Been going round asking the O.P.s, the important ones, who’s to be the new Master. And don’t tell me you haven’t because I know.’
‘How do you . . .’ The Dean stopped himself but it was too late. The hair on the back of his neck was tingling. [...].
‘How I know is my business,’ Skullion went on.
(Tom Sharpe, *Grantchester Grind*, p. 283.)

2.2.4 Effets divers

Les exemples qui suivent donnent un bref échantillonnage d’effets qui n’entrent pas dans des catégories précises, mais qui sont caractéristiques de la façon dont l’implicite inhérent aux formes présuppositionnelles peut être utilisé. Il n’est pas surprenant que l’humour occupe une grande place parmi ces effets : on sait que l’humour verbal est souvent fondé sur l’implicite. Il n’est pas non plus surprenant que les formes présuppositionnelles puissent servir de vecteur à des sous-entendus destinés à blesser l’interlocuteur, ou à l’humilier, comme dans (19) et (20) :

- (18) “I don’t think you’re particularly agreeable today.”
“I never am. Haven’t you noticed that women with a really perfect profile like mine are seldom even moderately agreeable?”
(Saki, “Wratislav”.)
- (19) MARTHA: I’ve got more teeth than you’ve got.
GEORGE: Two more.
MARTHA: Well, two more’s a lot more.
GEORGE: I suppose it is. I suppose it’s pretty remarkable . . .
considering how old you are.
MARTHA: YOU CUT THAT OUT! [*pause*] You’re not so young yourself.
(Edward Albee, *Who’s Afraid of Virginia Woolf?*, pp. 16-17.)
- (20) “Is Heathcliff not here?” she demanded, pulling off her gloves, [...].
“Heathcliff, you may come forward,” cried Mr. Hindley, enjoying his
discomfiture, [...]. “You may come and wish Miss Catherine
welcome, like the other servants.”
(Emily Brontë, *Wuthering Heights*, p. 56.)

3. Pour conclure

Si les effets stylistiques de la présupposition sont relativement difficiles à classer, comme nous venons de le voir, c’est sans doute en grande partie parce qu’ils reposent fondamentalement sur le non-respect de la norme, ou plus précisément sur le non-respect de cette règle du jeu du langage qui distingue les formes du posé (destinées à transmettre l’information nouvelle) des formes du présupposé (en principe porteuses d’information connue) : contrairement au respect de la règle, son non-respect est nécessairement générateur de désordre, de fantaisie et d’invention.

Paul LARREYA
Université Paris XIII

Références bibliographiques

- DUCROT, Oswald**, *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann. (1972) 1998.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine**, *L'implicite*. Paris : Armand Colin. (1986) 1998.
- LARREYA, Paul**, “Irrealis, past time reference and modality”. In Roberta Facchinetti, Manfred Krug & Frank Palmer (eds), *Modality in Contemporary English*, 21-45. New York : Walter de Gruyter. 2003.
- LARREYA, Paul**, (à paraître). « Vers une typologie des formes de l'implicite ». In Catherine Filippi-Deswelle (dir.), Actes du colloque « La notion d'implicite dans les théories linguistiques et ses utilisations en discours », Université de Rouen, 3-4 mai 2007.
- LARREYA, Paul et WATBLED, Jean-Philippe**, *Linguistique générale et langue anglaise*. Paris : Nathan / A. Colin. 1994.